



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE

## Quarante-deuxième session

2021

### Rapport de la soixante-quatorzième session du Comité des produits (10-12 mars 2021)

#### Résumé

Le Comité des produits a tenu sa soixante-quatorzième session virtuellement du 10 au 12 mars 2021 et a, à cette occasion, traité les questions suivantes:

1. Covid-19, marchés agricoles, échanges commerciaux et action de la FAO
2. Situation et perspectives à court terme des marchés des produits
3. Perspectives à moyen terme: évolutions et nouveaux enjeux
4. Rapport sur *La Situation des marchés des produits agricoles 2020*
5. Informations actualisées sur les négociations relatives à l'agriculture menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les accords commerciaux régionaux et l'appui de la FAO aux Membres
6. Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique actuel
7. Thèmes de l'édition 2022 du rapport sur *La Situation des marchés des produits agricoles*
8. Rapport de la réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (quarantième session) et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (quarante-deuxième session)
9. Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses
10. Contribution apportée par la FAO au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre du mandat du Comité des produits
11. Programme de travail pluriannuel du Comité

#### Questions portées à l'attention du Conseil

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et recommandations du Comité des produits, l'attention étant appelée en particulier sur les questions suivantes:

- Covid-19, marchés agricoles, échanges commerciaux et action de la FAO: alinéas a) à g) du paragraphe 9 et alinéa c) du paragraphe 10;

- *Situation et perspectives à court terme des marchés des produits*: alinéas b), c) et d) du paragraphe 14;
- *Perspectives à moyen terme: évolutions et nouveaux enjeux*: alinéas b), c), d), e) et f) du paragraphe 18 et paragraphe 19;
- *La Situation des marchés des produits agricoles 2020*: paragraphes 21, 26 et 27;
- *Informations actualisées sur les négociations relatives à l'agriculture menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les accords commerciaux régionaux et l'appui de la FAO aux Membres*: paragraphes 29 et 30;
- *Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique actuel*: paragraphe 38 et alinéas a) à i) du paragraphe 39;
- *Thèmes de l'édition 2022 du rapport sur La Situation des marchés des produits agricoles*: paragraphes 41 et 42;
- *Contribution apportée par la FAO au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre du mandat du Comité des produits*: paragraphes 46, 49, 50 et 51;
- *Programme de travail pluriannuel du Comité*: paragraphes 53 et 54.

### **Questions portées à l'attention de la Conférence**

La Conférence est invitée à approuver les conclusions et recommandations du Comité des produits, l'attention étant appelée en particulier sur les questions suivantes:

- *Covid-19, marchés agricoles, échanges commerciaux et action de la FAO*: alinéas a) à g) du paragraphe 9 et a), b) et d) du paragraphe 10;
- *Situation et perspectives à court terme des marchés des produits*: alinéa e) du paragraphe 14;
- *Perspectives à moyen terme: évolutions et nouveaux enjeux*: alinéas b) et d) du paragraphe 18 et paragraphe 19;
- *La Situation des marchés des produits agricoles 2020*: paragraphes 21, 22, 23, 24, 25 et 26;
- *Informations actualisées sur les négociations relatives à l'agriculture menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les accords commerciaux régionaux et l'appui de la FAO aux Membres*: paragraphes 30, 32, 33, 34 et 35;
- *Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique actuel*: paragraphes 37 et 38;
- *Contribution apportée par la FAO au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre du mandat du Comité des produits*: paragraphes 47, 48, 49 et 50.

### **Suite que le Conseil et la Conférence sont invités à donner**

Le Conseil et la Conférence sont invités à approuver le rapport de la soixante-quatorzième session du Comité des produits ainsi que les recommandations portant sur des sujets qui relèvent de leur mandat.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Boubaker Ben-Belhassen  
Secrétaire du Comité des produits  
Division des marchés et du commerce  
Courriel: [FAO-CCP@fao.org](mailto:FAO-CCP@fao.org)  
Tél.: (+39) 06 570 52723

## I. Introduction

1. Le Comité des produits a tenu sa soixante-quatorzième session du 10 au 12 mars 2021. Sur les 113 membres du Comité, 92 étaient inscrits pour assister à la session. Des représentants de neuf États Membres de l'Organisation, du Saint-Siège, d'une organisation du système des Nations Unies, de 10 organisations internationales et régionales, et de deux organisations gouvernementales étaient présents en qualité d'observateurs. La liste des participants peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/about/meetings/commodity-problems/fr/>.
2. La session était présidée par M. Gustaf Daud Sirait (Indonésie), qui a pris ses fonctions à la suite de la démission du Président élu, M. Fredrik Alfer (Suède), conformément au Règlement intérieur du Comité.
3. Le Comité a été informé que l'Union européenne participait à la session en vertu des dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la FAO.
4. La session s'est exceptionnellement déroulée à distance en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des problèmes de santé publique et autres contraintes qui en découlent. Cette décision a été prise à l'issue de consultations menées par le Bureau du Comité.
5. Avant les débats, le Comité a confirmé que la réunion à distance constituait une session ordinaire officielle du Comité. Ce dernier est convenu, aux fins de la conduite de la présente session, de procéder conformément à son Règlement intérieur et à ses usages et de déroger aux dispositions incompatibles avec la tenue d'une session à distance. Le Comité est également convenu d'appliquer des procédures spéciales ou des modalités de travail aménagées, si nécessaire, pour permettre le bon déroulement de la session.
6. Le Comité était assisté par un comité de rédaction composé des pays suivants: Argentine (présidence), Australie, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Iran, Portugal, Venezuela et Zambie.
7. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires de la session. L'ordre du jour est reproduit à l'annexe A et la liste des documents à l'annexe B.
8. Le Directeur général de la FAO, M. Qu Dongyu, a prononcé une allocution devant le Comité.

## II. Covid-19, marchés agricoles, échanges commerciaux et action de la FAO

9. Le Comité a réservé un accueil favorable à l'examen et à l'évaluation exhaustifs présentés dans le document intitulé *Covid-19, marchés agricoles, échanges commerciaux et action de la FAO* (CCP74/2021/2) et:
  - a) s'est dit préoccupé par les répercussions de la pandémie de covid-19 sur la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition;
  - b) a félicité la FAO de sa réaction immédiate et concrète à la pandémie, notamment en étroite coopération avec les entités du système des Nations Unies et d'autres organisations, internationales ou régionales;
  - c) a salué le fait que la FAO mette l'accent sur le renforcement de l'approche «Une seule santé» pour atténuer les risques de zoonoses et appuyer la formulation de normes, de directives et de recommandations internationales fondées sur des éléments factuels qui visent à guider l'élaboration de mesures efficaces d'atténuation des risques aux fins de la lutte contre les zoonoses;
  - d) s'est réjoui de ce que la FAO fournisse, en temps utile, des données et des informations fiables qui permettent d'étayer les décisions et les recommandations qu'il formule sur les politiques à mener pour surmonter les difficultés liées à la pandémie, et du rôle actif de chef de file que joue l'Organisation s'agissant de faciliter la collaboration mondiale et les actions conjointes entre les partenaires et les acteurs concernés;

- e) a pris note de la grande incertitude qui entoure l'avenir des marchés alimentaires et agricoles, lequel dépendra de l'évolution de la pandémie et du processus de relance économique, a insisté sur l'importance du commerce international du point de vue du renforcement de la résilience et a salué les travaux entrepris par la FAO à cet égard;
- f) a souligné combien il était urgent de contrer les multiples effets négatifs de la pandémie sur les systèmes agroalimentaires, la faim et la malnutrition, en appelant à accorder une attention particulière aux besoins des agriculteurs familiaux, des petits exploitants et des artisans pêcheurs ainsi qu'à ceux des peuples autochtones et des communautés locales, pendant et après la pandémie;
- g) a souscrit au Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 et à ses sept domaines prioritaires, en particulier à celui portant sur les normes en matière de commerce et de sécurité sanitaire des aliments.

10. Le Comité:

- a) a indiqué que le commerce était un facteur important de la disponibilité et de l'accessibilité, notamment économique, des denrées alimentaires, mais également un outil non négligeable pour stabiliser les marchés et limiter la volatilité extrême des prix des produits alimentaires, et a rappelé et souligné que, conformément aux règles établies par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux engagements pris dans le cadre des accords de l'OMC, il était crucial que les Membres corrigent et préviennent les restrictions et les distorsions entravant les échanges commerciaux et qu'ils ne créent pas d'obstacles inutiles et injustifiés au commerce sur les marchés agricoles, mais plutôt qu'ils s'efforcent de les éliminer;
- b) a insisté sur le caractère primordial de la transparence des conditions et des politiques en vigueur sur les marchés alimentaires et agricoles, qu'il convient d'assurer en fournissant des données et des informations crédibles et à jour;
- c) a salué les travaux menés dans le cadre du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), y compris du Forum pour une intervention rapide, et du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), en insistant sur la nécessité de continuer à investir dans le suivi des marchés et sur le caractère indispensable du dialogue et de la coordination internationaux autour de l'évolution des marchés;
- d) a souligné qu'il était important de disposer d'un système d'échanges commerciaux multilatéraux qui soit plus libre, plus juste, prévisible, non discriminatoire et encadré par des règles, dans le cadre de l'OMC et en conformité avec les règles de cette dernière, afin de promouvoir le développement agricole et rural et de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition de tous.

11. Le Comité a appelé les États à éviter d'adopter des politiques susceptibles d'empêcher le bon fonctionnement des marchés agroalimentaires.

12. Le Comité a souligné le caractère capital des normes internationales relatives aux aliments et des normes connexes, établies par la Commission du Codex Alimentarius et par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ainsi que dans le cadre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), conformément à l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

13. Le Comité a pris acte du fait qu'il n'existait actuellement aucun élément scientifique prouvant que la covid-19 pouvait se transmettre par les aliments ou leurs emballages, comme l'a indiqué l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Par conséquent, il a encouragé la FAO à collaborer avec les organisations internationales et régionales pertinentes en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, ainsi que la production, la transformation et la distribution dans le secteur agroalimentaire, en particulier pendant la pandémie.

### III. Marchés mondiaux des produits agricoles

#### A. Situation et perspectives à court terme des marchés des produits

14. Le Comité s'est félicité de la situation mondiale et des perspectives à court terme des marchés des produits, qu'il a passées en revue sur la base des documents intitulés *Situation et perspectives à court terme des marchés des produits 2018-2020* (CCP74/2021/3) et *Situation et perspectives à court terme des marchés des produits: mise à jour* (CCP74/2021/INF/6) et:

- a) a pris note des principales évolutions des marchés mondiaux des produits, notamment des produits alimentaires de base, des matières premières et des produits horticoles et tropicaux;
- b) a souligné l'importance des travaux menés par la FAO, dans le domaine des marchés des produits en tant que biens publics mondiaux, sur le suivi, l'évaluation, les perspectives et les alertes précoces, en particulier compte tenu de la hausse des risques et des incertitudes liés à l'augmentation de la variabilité du climat, des catastrophes naturelles, des maladies et des ravageurs des végétaux et des animaux, des pandémies et des chocs économiques, et ce en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) qui relèvent du mandat de l'Organisation, en particulier la cible 2.c de l'ODD 2;
- c) a souligné l'importance du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), qui permet de renforcer la transparence, de réduire la volatilité extrême des prix et de diffuser des informations sur l'évolution des politiques générales dans le but d'éviter les crises;
- d) a invité la FAO à poursuivre et à intensifier ses activités ainsi que le soutien qu'elle apporte à ses Membres grâce au regroupement, à l'analyse, au suivi et à l'amélioration de l'accès à des informations fiables diffusées en temps opportun, en vue de renforcer la transparence et le fonctionnement des marchés des produits, de promouvoir des politiques fondées sur des données probantes et leur coordination, et d'étayer les processus décisionnels; et à établir une boîte à outils pour les analyses avant-projet;
- e) a exhorté les Membres à continuer d'améliorer la qualité et les délais de diffusion des données et des statistiques sur la production, l'utilisation, le commerce, les stocks et les prix des produits alimentaires et agricoles et à prendre les mesures nécessaires pour que ces informations soient disponibles et accessibles en temps opportun et de manière régulière.

15. Le Comité a considéré qu'il était important que, lors de l'analyse systémique des tendances des prix des produits alimentaires, il soit tenu compte des fluctuations des évolutions macroéconomiques, y compris des taux de change et des taux d'intérêt, ainsi que de leurs facteurs déterminants.

#### B. Perspectives à moyen terme: évolutions et nouveaux enjeux

16. Le Comité s'est félicité des projections à moyen terme fondées sur les *Perspectives agricoles 2020-2029* élaborées conjointement par la FAO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui figurent dans le document portant la cote CCP74/2021/4.

17. Le Comité a apprécié à sa juste valeur l'analyse des questions et des perspectives relatives aux marchés internationaux des matières premières et des produits tropicaux présentée dans le document portant la cote CCP74/2021/5/Rev.1.

18. En outre, le Comité:

- a) s'est félicité de l'inclusion des matières premières et des produits tropicaux dans les analyses et les projections à moyen terme effectuées par la FAO;
- b) a passé en revue les tendances des marchés des produits alimentaires et agricoles et a évalué les perspectives pour les dix prochaines années, a constaté que la baisse soutenue du prix en termes réels obtenu par les producteurs du secteur de l'agroalimentaire, en particulier les petits exploitants agricoles et les agriculteurs pratiquant une agriculture familiale, constituait un défi, et a demandé que cette question soit dûment prise en considération;

- c) a noté les nouveaux enjeux, risques et incertitudes auxquels sont confrontés les marchés des produits alimentaires et agricoles à moyen terme et a souligné qu'il importait d'effectuer des analyses des risques et des évaluations prospectives;
- d) a souligné qu'il importait que, dans le cadre des projections à moyen terme, soient étudiés différents scénarios, y compris concernant la pandémie de covid-19, qui doivent être envisagés, parallèlement à leurs incidences en prix réels sur les producteurs de produits alimentaires et agricoles, lorsque des mesures seront prises pour donner suite à la demande concernant les «transformations» à apporter aux systèmes alimentaires;
- e) a demandé à la FAO de renforcer sa capacité à effectuer des analyses et des évaluations prospectives et de renforcer ses analyses prévisionnelles, en fixant l'horizon au-delà de 2030;
- f) a invité instamment la FAO à promouvoir l'adoption des projections à moyen terme relatives aux produits par les institutions nationales et régionales, y compris grâce au développement des capacités.

19. Le Comité s'est félicité de la collaboration avec l'OCDE et a invité la FAO à poursuivre ce partenariat, tout en l'étouffant.

#### IV. Questions relatives aux politiques

##### A. *La Situation des marchés des produits agricoles 2020 – «Marchés agricoles et développement durable: chaînes de valeur mondiales, petits exploitants et innovations numériques»*

20. Le Comité a accueilli favorablement l'édition 2020 de *La Situation des marchés des produits agricoles*, publication phare de la FAO, intitulée «Marchés agricoles et développement durable: chaînes de valeur mondiales, petits exploitants et innovations numériques», et a pris note des conclusions qui y figurent et qui sont présentées dans les documents CCP74/2021/6 et CCP74/2021/INF/7.

21. Le Comité s'est déclaré conscient de l'importance clé du bon fonctionnement des marchés et du commerce agricoles, ceux-ci pouvant contribuer à accélérer la croissance de la productivité agricole et le développement durable et à renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

22. Le Comité a dit bien comprendre que les chaînes de valeur mondiales de l'alimentation et de l'agriculture pouvaient faire progresser la diffusion de technologies améliorées, des connaissances et des meilleures pratiques et, de ce fait, faire augmenter la productivité agricole et les revenus des exploitations, et il a souligné qu'il importait que le commerce international soit ouvert, fondé sur des règles, non discriminatoire et prévisible.

23. Le Comité a souligné les obstacles rencontrés par les petits exploitants et les agriculteurs familiaux des pays en développement dans l'accès aux marchés et aux chaînes de valeur et a pris note des mécanismes et politiques présentés dans le rapport pouvant faciliter leur participation aux marchés et faire se développer les pratiques de production durables.

24. Le Comité a souligné qu'il fallait investir dans l'éducation et les infrastructures rurales, sachant que les chaînes de valeur des produits agricoles couvrent différents niveaux, en particulier dans les infrastructures et les compétences numériques, pour permettre aux agriculteurs familiaux et aux petits exploitants de se faire une place sur les marchés et dans les chaînes de valeur mondiales.

25. Le Comité a insisté sur l'importance de systèmes agroalimentaires durables et de politiques et mécanismes facilitant la mise en place de conditions favorables au commerce pour le développement durable des secteurs alimentaire et agricole.

26. Le Comité est convenu que les technologies numériques et les outils électroniques destinés à faciliter le commerce pouvaient servir à rendre les marchés alimentaires et agricoles plus efficaces, plus inclusifs et plus durables et a souligné qu'il était important de réduire la fracture numérique et

d'encourager le développement du numérique dans les systèmes agroalimentaires en adoptant des politiques et des règles judicieuses et en faisant les bons investissements, en particulier dans les zones rurales.

27. Le Comité a prié la FAO de continuer à développer ses travaux d'analyse et ses activités de renforcement des capacités ainsi que les connaissances relatives à la contribution des marchés et du commerce agricoles au développement durable sur les fronts économique, social et environnemental.

### **B. Informations actualisées sur les négociations relatives à l'agriculture menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les accords commerciaux régionaux et l'appui de la FAO aux Membres**

28. Le Comité a réserve un accueil favorable aux informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les accords commerciaux régionaux.

29. Le Comité a souligné l'importance de l'assistance technique fournie par la FAO aux Membres dans les domaines relevant de son mandat et de sa compétence qui ont trait aux politiques et aux accords commerciaux, et a exhorté l'Organisation à redoubler d'efforts en ce qui concerne l'analyse, le renforcement des capacités, ainsi que l'organisation et la facilitation de manifestations consacrées au dialogue.

30. Le Comité a salué la collaboration entre la FAO et l'OMC concernant le commerce de produits agricoles, et a demandé à l'Organisation de continuer à la renforcer, dans le respect du mandat de chaque entité.

31. Le Comité a félicité M<sup>me</sup> Ngozi Okonjo-Iweala de sa nomination au poste de Directrice générale de l'OMC et lui a souhaité tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

32. Le Comité a souligné qu'il était important de disposer d'un système d'échanges commerciaux multilatéraux qui soit plus libre, plus juste, prévisible, non discriminatoire et encadré par des règles, dans le cadre de l'OMC et en conformité avec les règles de cette dernière, afin de promouvoir le développement agricole et rural et de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition de tous.

33. Le Comité a insisté sur le rôle moteur que le commerce des produits agroalimentaires peut jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable et sur l'importance de ces échanges s'agissant de renforcer la résilience des marchés, notamment face aux crises.

34. Le Comité a indiqué que les accords commerciaux régionaux et le commerce intrarégional étaient cruciaux pour développer les marchés et promouvoir les chaînes de valeur, non seulement du point de vue du redressement dans le contexte de la covid-19, mais également sur le plan du développement durable des systèmes agroalimentaires, dans ses trois dimensions (sociale, économique et environnementale).

35. Le Comité a souligné qu'il importait d'adhérer aux normes internationales, y compris celles établies par la Commission du Codex Alimentarius et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ainsi que dans le cadre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), conformément aux accords de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce, afin de faciliter et d'accélérer les échanges commerciaux régionaux et mondiaux dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

## V. Questions relatives aux programmes

### A. Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique actuel

36. Le Comité a pris acte avec satisfaction des résultats des travaux effectués par la FAO sur les marchés et le commerce pendant la période 2018-2020 et, en particulier, s'est félicité de la variété et de la qualité des produits et services fournis par la FAO depuis le début de la pandémie de covid-19.
37. Le Comité a constaté les évolutions et tendances mondiales mises en évidence qui devraient orienter et influencer les activités et travaux futurs de la FAO dans les domaines des marchés et du commerce des produits.
38. Le Comité a approuvé les principales priorités définies pour les activités que la FAO mène dans les domaines des marchés et du commerce des produits, telles qu'elles sont présentées dans le document portant la cote CCP74/2021/8/Rev.1, et qui doivent être prises en compte dans le nouveau Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et lors de l'élaboration du Plan à moyen terme 2022-2025.
39. Plus particulièrement, le Comité:
- a pris acte avec satisfaction du domaine prioritaire du programme consacré à la transparence des marchés et des échanges commerciaux au titre du nouveau Cadre stratégique 2022-2031;
  - a souligné qu'il importait de continuer à mettre en évidence le mandat de la FAO et les activités qu'elle mène dans les domaines des marchés et du commerce des produits et de les inclure dans le nouveau Cadre stratégique 2022-2031 compte tenu de l'approche axée sur les systèmes alimentaires;
  - s'est félicité du rôle du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et a encouragé les Membres à continuer de lui apporter leur appui;
  - a souligné l'importance des partenariats, qui contribuent à l'exécution du programme de travail sur les marchés et les commerce;
  - a pris note avec satisfaction du domaine prioritaire consacré aux normes relatives au commerce et à la sécurité sanitaire des aliments, défini au titre du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19;
  - a souligné l'importance des travaux de surveillance des marchés des produits menés par la FAO à l'appui de marchés transparents et de décisions dûment étayées, et ce, pendant la pandémie de covid-19 et au-delà;
  - s'est félicité des efforts déployés par la FAO en vue de promouvoir des filières mondiales responsables en collaboration avec les partenaires concernés, en tenant compte de la contribution de ces filières aux systèmes alimentaires;
  - a pris note des travaux techniques menés par la FAO à l'appui du commerce et des accords commerciaux et a souligné qu'il importait de continuer à renforcer les capacités des pays à cet égard;
  - a insisté sur l'importance des solutions numériques pour les marchés et le commerce et a félicité la FAO pour les efforts soutenus qu'elle déploie dans ce domaine.

### B. Thèmes de l'édition 2022 du rapport sur *La Situation des marchés des produits agricoles*

40. Le Comité a examiné les thèmes proposés pour l'édition 2022 du rapport sur *La Situation des marchés des produits agricoles* et a jugé les deux propositions pertinentes; il a insisté sur les arguments avancés par les Membres à l'appui de chacune de ces propositions.
41. Le Comité a demandé au Secrétariat d'élaborer un autre document de réflexion, qui concernerait les propositions formulées par des Membres à la soixante-quatrième session du Comité des produits et présenterait notamment les synergies éventuelles entre les thèmes proposés, et de



poursuivre sa concertation avec le Bureau du Comité, en tenant compte des points de vue exprimés en séance plénière.

42. Le Comité a invité instamment le Secrétariat à publier le rapport sur *La Situation des marchés des produits agricoles* bien avant la soixante-quinzième session du Comité des produits afin que les Membres aient suffisamment de temps pour en analyser les conclusions.

### **C. Rapport de la réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (quarantième session) et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (quarante-deuxième session)**

43. Le Comité a approuvé le rapport de la réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (quarantième session) et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (quarante-deuxième session), tenue à Beijing (République populaire de Chine), du 22 au 24 octobre 2019.

### **D. Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses**

44. Le Comité a pris acte du fait que le Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses n'avait pas pu traiter tous les points figurant à l'ordre du jour de sa trente et unième session, tenue les 4 et 5 mars 2021, et avait décidé de suspendre la réunion et de reprendre l'examen des points III.C et IV dès que possible.

### **E. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé**

45. Le Comité a pris note de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé qui doit se tenir à New Dehli (Inde), à une date encore inconnue.

## **VI. Questions relatives à la gouvernance**

### **A. Contribution apportée par la FAO au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre du mandat du Comité des produits**

46. Le Comité s'est félicité du document portant la cote CCP74/2021/12, a reconnu à sa juste valeur l'aide apportée par la FAO dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, a constaté, en particulier, que son mandat et les travaux qu'il mène contribuaient à la concrétisation de tous les objectifs de développement durable, et a chargé la FAO de poursuivre ses travaux à cet égard.

47. Le Comité a souligné le rôle important joué par les marchés et le commerce en faveur du développement durable.

48. Le Comité a constaté l'importance de la stabilité des marchés et les contraintes liées à la volatilité extrême des prix des produits alimentaires, et a rappelé et souligné que, conformément aux règles établies par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux engagements pris dans le cadre des accords de l'OMC, il était crucial que les Membres corrigent et préviennent les restrictions et les distorsions entravant les échanges commerciaux et qu'ils ne créent pas d'obstacles inutiles et injustifiés au commerce sur les marchés agricoles, mais plutôt qu'ils s'efforcent de les éliminer.

49. Le Comité a souligné que les marchés et le commerce faisaient partie intégrante des systèmes alimentaires et qu'il convenait de les prendre dûment en considération lors de la formulation de mesures visant à assurer la durabilité de l'agriculture axées sur une perspective systémique.

50. Le Comité a constaté les contributions que le Comité des produits apporte tous les ans au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

51. Le Comité a souligné qu'il importait de continuer à renforcer les travaux de la FAO portant sur le suivi, l'évaluation et les perspectives des marchés des produits.

## **B. Programme de travail pluriannuel**

52. Le Comité a examiné le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel 2018-2021.

53. Le Comité a approuvé son Programme de travail pluriannuel pour la période 2021-2023.

54. Le Comité a noté l'importance de la complémentarité et des synergies qui existent entre son mandat et ses travaux, y compris dans les domaines du suivi et de l'analyse, et ceux de l'OMC et d'autres organisations internationales.

## **VII. Autres questions**

### **A. Élection des nouveaux membres du Bureau**

55. Le Comité a élu par acclamation M. Gustaf Daud Sirait, de la République d'Indonésie, à sa présidence.

56. Le Comité a élu par acclamation au Bureau les six membres entrants suivants, qui assumeront les fonctions de vice-présidents: Australie (Pacifique Sud-Ouest); Brésil (Amérique latine et Caraïbes); Canada (Amérique du Nord); Nigéria (Afrique); Royaume-Uni (Europe) et Soudan (Proche-Orient).

57. Le Comité a félicité le Président élu et les membres élus du Bureau et leur a souhaité plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

### **B. Organisation de la soixante-quinzième session**

58. Le Comité a noté que sa soixante-quinzième session se tiendrait à Rome du 13 au 15 juillet 2022.

59. Le Comité a souligné qu'il convenait de revoir l'organisation des travaux pour sa prochaine session, en concertation avec le Président indépendant du Conseil et les présidents des autres comités techniques de la FAO, dans le but de rationaliser l'utilisation du temps imparti et de renforcer l'efficacité de ses travaux.

## **VIII. Adoption du rapport**

60. Le Comité a adopté le rapport de sa soixante-quatorzième session par acclamation.

## ANNEXE A

### Ordre du jour provisoire

- 1. Questions de procédure**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (CCP74/2021/1/Rev.1; CCP74/2021/INF/1/Rev.1)
  - 1.2 Nomination du Président et des membres du Comité de rédaction
  - 1.3 Allocution du Directeur général
- 2. Covid-19, marchés agricoles, échanges commerciaux et action de la FAO (CCP74/2021/2)**
- 3. Marchés mondiaux des produits agricoles**
  - 3.1 Situation et perspectives à court terme des marchés des produits (CCP74/2021/3; CCP74/2021/INF/6)
  - 3.2 Perspectives à moyen terme: évolutions et nouveaux enjeux (CCP74/2021/4; CCP74/2021/5/Rev.1)
- 4. Questions relatives aux politiques**
  - 4.1 *La Situation des marchés des produits agricoles 2020 – «Marchés agricoles et développement durable: chaînes de valeur mondiales, petits exploitants et innovations numériques»* (CCP74/2021/6; CCP74/2021/INF/7)
  - 4.2 Informations actualisées sur les négociations relatives à l'agriculture menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les accords commerciaux régionaux et l'appui de la FAO aux Membres (CCP74/2021/7)
- 5. Questions relatives aux programmes**
  - 5.1 Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique actuel (CCP74/2021/8/Rev.1)
  - 5.2 Thèmes de l'édition 2022 du rapport sur *La Situation des marchés des produits agricoles* (CCP74/2021/9)
  - 5.3 Rapport de la Réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (quarantième session) et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (quarante-deuxième session) (CCP74/2021/10)
  - 5.4 Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses (CCP74/2021/11)
  - 5.5 Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé (CCP74/2021/INF/8)
- 6. Questions relatives à la gouvernance**
  - 6.1 Contribution apportée par la FAO au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre du mandat du Comité des produits (CCP74/2021/12)
  - 6.2 Programme de travail pluriannuel (CCP74/2021/13)
- 7. Autres questions**
  - 7.1 Élection des nouveaux membres du Bureau
  - 7.2 Organisation de la soixante-quinzième session
  - 7.3 Questions diverses
- 8. Adoption du rapport**

## ANNEXE B

### Liste des documents

<b>Cote du document</b>	<b>Titre</b>
CCP74/2021/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire
CCP74/2021/2	Covid-19, marchés agricoles, échanges commerciaux et action de la FAO
CCP74/2021/3	Situation et perspectives à court terme des marchés des produits
CCP74/2021/4	Perspectives à moyen terme: tendances et nouveaux enjeux
CCP74/2021/5/Rev.1	Enjeux et perspectives des marchés internationaux des matières premières et des produits tropicaux
CCP74/2021/6	La Situation des marchés des produits agricoles (SOCO) 2020: « <i>Marchés agricoles et développement durable: chaînes de valeur mondiales, petits exploitants et innovations numériques</i> »
CCP74/2021/7	Informations actualisées sur les négociations relatives à l'agriculture menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les accords commerciaux régionaux et l'appui de la FAO aux Membres
CCP74/2021/8/Rev.1	Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du cadre stratégique actuel
CCP74/2021/9	Thèmes de la prochaine édition de <i>La Situation des marchés des produits agricoles (SOCO) 2022</i>
CCP74/2021/10	Rapport de la réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (quarantième session) et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (quarante-deuxième session)
CCP74/2021/11	Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses
CCP74/2021/12	Contribution apportée par la FAO au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre du mandat du Comité des produits
CCP74/2021/13	Programme de travail pluriannuel
<b>Documents d'information</b>	
CCP74/2021/INF/1/Rev.1	Calendrier provisoire
CCP74/2021/INF/2	Liste des documents
CCP74/2021/INF/3	Liste provisoire des délégués
CCP74/2021/INF/4	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
CCP74/2021/INF/5	Déclaration du Directeur général

- 
- CCP74/2021/INF/6 Situation et perspectives à court terme des marchés des produits – Mise à jour
- CCP74/2021/INF/7 En bref – Rapport sur *La Situation des marchés des produits agricoles 2020*  
«*Marchés agricoles et développement durable: chaînes de valeur mondiales, petits exploitants et innovations numériques*»
- CCP74/2021/INF/8 Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé